

LA POROSITÉ DE L'ESPACE SPORTIF TCHADIEN : LA TRAVERSÉE DES FRONTIÈRES COMME QUÊTE DE NOUVEAUX PROFITS ÉCONOMIQUES ET POLITIQUES.

Adam Nétcho, Université de Strasbourg, Laboratoire Sport et sciences sociales (EA1342).
E-mail : netcho.adama@etu.unistra.fr

Introduction

Cette communication cherche à inscrire la reconversion et la mobilité des dirigeants sportifs dans la compréhension des transformations de l'organisation du sport au Tchad en s'intéressant aux caractéristiques, parcours, positions, ressources et intérêts des principaux acteurs des institutions sportives dans leur relation avec les mondes politique et économique. En effet, l'organisation du sport au Tchad reste très marquée par la reconversion des dirigeants qui traversent les frontières de l'économique au sportif ou du politique au sportif. Ces déplacements transversaux s'accompagnent d'une autre forme de mobilité qui s'observe à l'intérieur de l'espace sportif, une sorte de nomadisme où des dirigeants passent d'une association sportive à une autre.

Dans cet espace du sport organisé, ce n'est pas la frontière elle-même qui nous permettra d'appréhender le fonctionnement des institutions sportives, qu'elles soient publiques ou privées, mais plutôt le processus ayant contribué à la structuration de cet espace (Delmotte et Duez, 2016). Ainsi, si l'organisation sportive, délimitée par des frontières institutionnelles, est traversée par des individus venant d'autres espaces sociaux comme la politique, l'économie ou l'armée, nous allons nous intéresser aux propriétés spécifiques qui permettent à ces individus de se mouvoir entre les espaces sociaux. C'est ce qui va nous amener à mettre l'accent sur les capitaux et les croyances liées à la traversée des frontières institutionnelles et sociales dans l'espace sportif tchadien.

I. Contexte sociohistorique de l'organisation du sport au Tchad

Au Tchad comme dans la plupart des pays francophones d'Afrique, l'organisation des activités physiques et sportives relève essentiellement de l'action publique pilotée par le ministère en charge des sports et ses différents services. Cependant, cette action publique de sport va

connaître des modifications lors de son évolution de par la diversité des enjeux et des acteurs en présence. Nous distinguons quatre moments-clés de la transformation de l'organisation du sport au Tchad :

- L'introduction des APS durant la période coloniale sous forme d'éducation physique et sportive à l'école mais aussi dans la formation militaire. Le sport est alors contrôlé par les colons dans le but d'encadrer, de former et d'inculquer une discipline aux peuples indigènes ;
- La tentative de rupture avec l'héritage colonial (1960 – 1975) : le sport doit avant tout servir à affirmer une certaine identité nationale nécessaire à la construction d'un jeune État. Mais face au manque des ressources, des cadres compétents le projet ne réussit pas ;
- Le sport au temps du totalitarisme (1982-1990) : cette période est marquée par le désir des pouvoirs publics d'utiliser le sport à des fins de mobilisation de la masse en faveur du parti unique au pouvoir. Le sport est dirigé essentiellement par des pratiquants professionnels ou bénévoles mais le contexte politique marqué par la terreur entraîne une gestion assez transparente et les résultats sportifs étaient assez satisfaisants pour la plupart des acteurs, malgré l'insuffisance des ressources matérielles, financières et humaines. Une réorganisation du mouvement sportif selon le modèle olympique a été opérée ;
- Le sport à l'ère démocratique (1990-2016) : cette époque est marquée par une augmentation des associations sportives grâce à la promotion des libertés associatives et l'espace sportif s'ouvre à d'autres acteurs non sportifs comme les politiciens, les hommes d'affaires et les militaires. Durant cette période, les subventions publiques sont augmentées. Cependant, le sport, souvent mal géré, est utilisé à d'autres fins que celles sportives par les différents acteurs en vue de satisfaire leurs intérêts collectifs ou individuels.

II. L'entrée d'une nouvelle catégorie de dirigeants dans l'espace sportif : une boîte de pandore ?

Avec la réorganisation du mouvement sportif en 1986, l'État va déléguer une partie de ses prérogatives aux fédérations nationales sportives. Ces dernières, pour faire face au manque des ressources vont faire appel à de bonnes volontés en vue de les aider à promouvoir le sport de leur ressort. Cette opportunité permet ainsi à des acteurs non sportifs, venant d'autres domaines

comme la politique, l'économie et l'armée d'intégrer la gestion du sport et la plupart vont même finir par prendre le contrôle des fédérations nationales sportives en tant qu'élus bénévoles. Ils vont découvrir dans le sport ce qu'ils ne peuvent obtenir dans leurs activités professionnelles : un capital de sympathie au-delà de toutes les discriminations sociales dans le milieu sportif, mais subséquent à cela, une opportunité de participer à l'action publique en intégrant de puissants lobbies ou des réseaux d'intérêts.

Ainsi, ce tandem État/Fédérations qui doit désormais gérer le sport dans un cadre partenarial va se retrouver très vite pourfendu par deux logiques institutionnelles différentes : une logique de service public menée par l'État et une logique associative des fédérations nationales sportives. Mais, parallèlement à ces logiques institutionnelles se sont développées de part et d'autre des stratégies d'acteurs liées à des intérêts individuels comme les profits économiques et politiques, faisant de l'espace sportif un lieu de négociation permanente entre les acteurs pouvant même aboutir à des tensions conflictuelles. On assiste alors à une instrumentalisation du sport dans le but de conquérir d'autres ambitions qui dépassent le domaine sportif.

III. L'espace sportif comme source de profits économiques et politiques

Dans la sociologie du sport, des études se sont déjà penchées sur l'engagement associatif des dirigeants qui se révèle être ni fortuit ni désintéressé : il s'agit d'une porte d'entrée et d'un tremplin pour intégrer l'espace politique local et y acquérir de nouveaux profits (Koebel, 2000) tout en permettant à ces nouveaux acteurs non sportifs du sport de réinvestir le capital symbolique ainsi acquis dans leur activité professionnelle (Gasparini, 2000). En analysant la logique de l'engagement bénévole des dirigeants associatifs, l'on constate également qu'il n'existe pas de morale associée au bénévolat mais plutôt des représentations du bénévolat liées à la trajectoire sociale des bénévoles (Walter, 2001). Bourdieu estime à cet effet que « *toutes les actions apparemment désintéressées cacheront des intentions de maximiser une forme quelconque de profit* » (Bourdieu, 1984 :161). Car, le désintéressement n'est qu'une idéologie qu'il convient de mieux discerner afin de mettre en évidence la recherche d'un profit matériel caché ou d'un profit symbolique (Bourdieu, 1979).

Quant aux institutions publiques en charge du sport comme le ministère des sports symbolisé par la puissance publique qu'est l'État, véritable maître d'ouvrage de l'action publique, l'exercice du service public sous le modèle bureaucratique, hiérarchisé et rationnel au sens wébérien du terme, montre ses limites. L'inefficacité des règles formelles laissent place à des processus informels dans la mise en œuvre des politiques publiques brisant *de facto* la vision

idyllique de l'État dans la délivrance des services publics. En effet, la sociologie des organisations a mis en évidence une forte hétérogénéité des corps d'État et des professionnalisations qui s'affrontent autour des enjeux, des objectifs et des moyens. Ceci assujettit les politiques publiques à des réseaux d'acteurs, des groupes d'intérêts ou des associations qui défendent leurs avantages matériels et/ou symboliques au détriment de l'intérêt général (Lascoumes et Le Galès, 2012).

Dès lors, la mise en œuvre du service public du sport se transforme en un espace dynamique d'ajustement et de négociations autour d'enjeux, d'intérêts et de stratégies en fonction des positions d'acteurs, des catégories de pensées et des pratiques quotidiennes.

IV. La mise en scène de l'action publique du sport : discours, postures et pratiques d'acteurs

Dans la mise en œuvre de l'action publique du sport au Tchad, les rôles, les responsabilités, les limites dans les actions des différents acteurs sont mal définis. En effet, le secteur du sport au Tchad est peu réglementé et n'est pas assez contraignant comme les autres services publics. Cet espace est perçu comme « un terrain de jeu », « un terrain d'amusement » à l'image de ce que serait la pratique sportive, même s'il faut reconnaître que le sport a ses propres règles de jeu. Cette perception de l'espace sportif permet ainsi à des acteurs non sportifs d'intégrer ce milieu en vue de participer à la gestion du service public du sport.

- Penser l'idée de l'État et du service public autour de la notion de *hakouma*

Si la conception générale du service public se rapporte à la délivrance des biens publics par l'État et au fonctionnement de l'appareil étatique, on assiste à une construction locale des référentiels à l'autorité publique au Tchad. Ainsi, la notion de l'État est souvent pensée autour de la représentation sociale de *hakouma*¹ perçue comme ceux qui exercent et détiennent le pouvoir. Par rapport au contexte sociohistorique du pays traversé par des guerres autour du pouvoir, cette conception de l'État se rapporte souvent à l'armée, symbole de la force, du pouvoir et de la puissance publique, mais désigne aussi tous les groupes ou individus qui ont une influence sur le fonctionnement de l'État. Comme l'affirme Gondeu Ladiba, « *une mentalité en l'état de latence voudrait que le pouvoir appartienne aux groupes de ceux qui se sont battus pour l'avoir. Ils ont droit à tout et sur tout. Ce sont eux qui constituent les groupes des intouchables, au-dessus de la loi et croient résumer à eux-mêmes l'autorité publique, le*

¹ Ce terme est issu de l'arabe local, la langue la plus parlée du pays.

hakouma » (Ladiba, 2013 :7). Il s'agit donc là de la puissance publique exerçant la domination légale rationnelle au sens de Weber et qui correspond à l'ensemble de l'appareil étatique. Aussi, pour accéder à la gestion de la chose publique ou pour préserver leurs intérêts, les acteurs doivent-ils mettre en place des stratégies qui leur permettent d'intégrer des réseaux capables de les protéger ou de les hisser au plus haut niveau.

Dans le domaine du sport, il est souvent question de s'adonner au militantisme à travers un parti politique ou d'être un élu bénévole au sein d'une fédération nationale sportive pour entrer dans le cercle de ceux qui gèrent les affaires publiques et ainsi obtenir une certaine « immunité » dans les affaires dans un État fortement caractérisé par la loi du plus fort. Le *Hakouma* se présente donc comme une sorte de doxa définie par Bourdieu comme étant « *un point de vue particulier, le point de vue des dominants, qui se présente et s'impose comme point de vue universel ; le point de vue de ceux qui dominent en dominant l'État et qui ont constitué leur point de vue en point de vue universel en faisant l'État* » (Bourdieu, 1994 : 129). Ainsi, l'État se présente, au regard des acteurs, comme la principale source de pouvoir qu'il faut acquérir pour préserver leurs intérêts en rejoignant de puissants lobbies qui contrôlent l'État.

- **Le militantisme politique pour accéder aux hautes fonctions**

Le ministère des sports, comme tous les autres services publics, est dirigé par des agents de l'État. Mais cette étiquette à elle seule ne permet pas souvent d'accéder aux hautes fonctions. Ainsi, beaucoup d'agents vont jouer « la carte de militant » pour espérer être récompensé par un poste de responsabilité. Il s'agit de s'engager activement dans le militantisme, le plus souvent en faveur du parti au pouvoir, et rejoindre le groupe des « camarades militants » comme ils se désignent. C'est pourquoi, la fonction de ministre des sports est hautement politique et attribuée à des militants avérés du parti, de même que les autres hautes responsabilités du ministère. Donc le capital militant peut-être réinvesti dans la conquête des postes de responsabilité dans l'administration publique.

- **Les profits économiques des dirigeants sportifs**

Le sport au Tchad n'a pas encore réussi à intégrer le secteur marchand. Il est resté dépendant essentiellement des subventions publiques accordées par l'État à l'image du sport en France des années 1960. C'est le propre de la plupart des pays francophones d'Afrique ayant hérité du modèle colonial français, excepté les pays comme le Cameroun et le Sénégal qui ont réussi à gagner la confiance des investisseurs privés.

Le ministère des sports finance la préparation des compétitions nationales et internationales de toutes les fédérations nationales sportives, prend en charge les déplacements, les hébergements, la restauration et les primes. En plus, l'État paie également les entraîneurs et les directeurs techniques. Ceci entraîne de colossales sommes d'argent versées chaque année par le trésor public aux fédérations nationales sportives. Cependant, la gestion de cet argent est à la discrétion des seuls présidents des fédérations qui reçoivent en plus de cela des subventions des fédérations internationales. Souvent exerçant une domination charismatique, les présidents des fédérations incarnent leur association et l'octroi des subventions est lié plus à leur personne qu'à la fédération qu'ils représentent. Ce qui leur donne la latitude de profiter financièrement des subventions sans être inquiétés.

V. Typologie des dirigeants sportifs

Nous répertorions trois types de dirigeants élus bénévoles dans les fédérations nationales sportives au Tchad. Il s'agit des hommes d'affaires, des « politiciens » et des cadres de sport. A chaque catégorie correspond une certaine logique d'action.

- **Les hommes d'affaires** : ce sont en général des personnes qui ont réussi dans le monde de l'entreprise mais qui entrent dans l'espace sportif dans le but de se faire connaître du grand public et d'accroître ainsi leur part de marché. Le sport leur sert également de tremplin pour entrer dans le milieu politique et ainsi intégrer des réseaux afin de préserver leurs intérêts et faire prospérer leurs affaires dans un environnement où l'isolement constituerait une menace aux activités économiques. Dans cette catégorie nous dénombrons des entrepreneurs du bâtiment, de l'immobilier ou de l'import-export.
- **« Les politiciens »** : Souvent militants engagés dans un parti politique, les « politiciens » viennent dans l'espace sportif en général dans le but d'améliorer leur image en vue de mieux se positionner lors des échéances électorales comme les législatives ou les communales. C'est le cas de certains anciens ministres, des députés ou des maires.
- **Les cadres du sport** : ce sont des dirigeants qui considèrent le sport comme étant d'abord une affaire de compétence car « *il faut bien connaître le sport pour le gérer* ». Souvent à l'origine de la création des fédérations nationales sportives, les cadres du sport s'engagent bénévolement dans les associations sportives estimant qu'il s'agit de leur domaine de prédilection et espèrent ainsi se construire une certaine notoriété reconvertible dans leurs activités professionnelles. Cependant, cette catégorie de dirigeants cohabite difficilement avec les deux premières si bien qu'on observe souvent

des cadres du sport élus bénévoles passer d'une fédération à une autre. Ils défendent une éthique sportive au nom de leur connaissance du milieu sportif et dénoncent souvent l'instrumentalisation du sport par les deux autres catégories de dirigeants.

Toutefois, de plus en plus les dirigeants élus sont à la fois hommes d'affaires et politiciens. En effet, Ils entrent dans l'espace sportif en tant que chef d'entreprise d'abord, ensuite se servent du sport comme passerelle pour entrer dans le champ politique. Le dépassement des frontières institutionnelles de l'espace sportif constitue donc pour eux la clef de mobilité entre les espaces sociaux, le moyen d'atteindre leur finalité qui est d'entrer en politique.

Conclusion

A travers cette étude de l'espace sportif tchadien, nous apportons notre contribution à l'analyse des frontières institutionnelles et des espaces sociaux dans un contexte où l'action publique du sport n'est plus seulement l'apanage de l'État mais qu'elle implique désormais des acteurs de plus en plus variés en interaction permanente avec les pouvoirs publics (Lascoumes et Le Galès, 2012). Nous assistons alors à une transformation de l'organisation du sport au Tchad, marquée par l'apparition d'une nouvelle catégorie d'acteurs issus des mondes politiques et économiques. Le secteur associatif sportif qui apparaît pour ces acteurs comme un domaine non réglementé et non encombré leur offre l'opportunité de se frayer facilement un chemin pouvant mener à d'autres horizons. Cet envahissement de l'espace sportif permet ainsi à ces nouveaux acteurs de peser sur les décisions du ministère des sports en se constituant en groupes de pression mais aussi d'acquérir des profits économiques et/ou politiques.

En revanche, cette traversée des frontières de l'espace sportif n'est pas accessible à tout le monde : elle reste tributaire d'un certain nombre de propriétés indispensables pour les acteurs. Parmi ces propriétés nécessaires au dépassement des frontières de l'espace sportif, nous avons identifié la croyance à la doxa sur l'État (le *hakouma*), l'engagement associatif des élus bénévoles et le militantisme politique comme des « passeports » permettant de se mouvoir entre les espaces sociaux et de se construire une certaine légitimité convertible en ressources politiques et facilitant la conquête des profits économiques et symboliques. Finalement l'espace sportif devient une porte d'entrée dans la gestion du service public, un espace de trafic d'influence, de clientélisme, d'opacité où les acteurs agissent pour des intérêts personnels mais aussi collectifs et institutionnels tout en se référant à des structures objectives (logique de service public et logique associative) pour légitimer et donner un sens à leurs pratiques.

Bibliographie :

- Delmotte, F. et Duez, D. (dir.) (2016). *Les frontières et la communauté politique. Faire, défaire et penser les frontières*. Bruxelles : Presses de l'Université Saint-Louis.
- Bourdieu, P. (1979). *La distinction. Critique sociale du jugement*. Paris : Les Éditions de Minuit.
- Bourdieu, P. (1984). *Questions de sociologie*. Paris : Les Éditions de Minuit.
- Bourdieu, P. (1994). *Raisons pratiques. Sur la théorie de l'action*. Paris : Seuil.
- Gasparini, W. (2000). *Sociologie de l'organisation sportive*. Paris : La Découverte (coll. Repères).
- Ladiba, G. (2013). *Notes sur la sociologie politique du Tchad. La dynamique d'intégration nationale : Dépasser la conflictualité ethnique d'un État entre parenthèses*. Working Paper n°006, Sahel Research Group, University of Florida.
- Koebel, M. (2000). « *Les profits politiques de l'engagement associatif* », *Regards sociologiques*, n°20 (p. 165-176).
- Lascoumes, P. et Le Galès, P. (2012). *Sociologie de l'action publique*. Paris : Armand Colin
- Walter, E. (2001). *Logiques de l'engagement dans le sport associatif de l'illusio bénévole*. Thèse de doctorat STAPS, Université de Strasbourg.